



**Compte-rendu
GROUPE DE PILOTAGE HABITAT
Du 11 janvier 2007**

Etaient présents :

Madame : Elisabeth HENRY (Vallois), Jeanne VIRIAT (Remenoville)

Messieurs : Luc BONACCINI (CAUE), Charles BRETON (Lunéville), Laurent GELLENONCOURT (Xermaménil)

Excusé : François GENAY (Frambois)

Nom du porteur de projet	Avis du groupe de pilotage
Versement d'un acompte pour un dossier de « réhabilitation de grange en logement principal »	
Fabrice ROUILLON Vallois <i>(réhabilitation d'une maison inhabitée)</i>	Monsieur ROUILLON sollicite la Communauté de Communes pour obtenir un acompte. <i>Le groupe de pilotage propose de lui verser 50% du montant versé par le Conseil Général</i> Un courrier lui sera envoyé pour lui demander de poser des volets battants en bois et de respecter les recommandations du CAUE concernant la porte de grange.
Etude d'un dossier de « réhabilitation de grange en logement principal »	
Damien ROCHE Remenoville <i>(réhabilitation d'une maison inhabitée)</i>	<i>L'avis du groupe de travail est favorable sous certaines conditions.</i> - Un courrier sera envoyé à M. ROCHE exigeant la pose de portes, de fenêtres et de volets en bois. Il devra également préciser l'aspect de la future porte de garage. Pour compléter son dossier, il devra fournir des devis et une attestation sur l'honneur de rester propriétaire occupant pendant au moins 5 ans. - Il lui sera suggéré d'utiliser les pierres de taille de la porte côté jardin pour aménager la porte d'entrée. Il pourra également prévoir une fenêtre en hauteur entre la salle de bain et la cuisine pour apporter de la lumière naturelle.
Compléments concernant le dossier WOERLEN	
Aaron et Judith WOERLEN Vallois <i>(réhabilitation de deux maisons inhabitées en une)</i>	Il avait été demandé à M. et Mme WOERLEN de fournir un nouveau projet précisant l'aménagement de la façade. M. et Mme WOERLEN n'ont pas voulu fournir un nouveau document. <i>Un courrier leur sera envoyé précisant que le groupe de pilotage donne un avis favorable, mais sera attentif au respect des recommandations lors de la réception des travaux. En cas de non respect, la subvention ne sera pas accordée.</i>

Des courriers, accompagnés des remarques du CAUE, seront envoyés aux personnes sollicitant une aide afin de les informer de l'avis du groupe de pilotage.

Les membres du groupe de pilotage souhaitent que les recommandations du CAUE soient **obligatoirement** prises en compte par les porteurs de projets pour que leurs dossiers soient soutenus.

Destinataires du compte-rendu :

- membres de la commission « Cadre de vie »
- membres du Bureau
- M. BONACCINI (CAUE)